

**Direction Générale Des Finances Publiques**

Le 28/03/2024

**Direction régionale des Finances Publiques des  
Pays de la Loire et de Loire-Atlantique**

Pôle d'évaluation domaniale

4 quai de Versailles  
44035 Nantes Cedex 1

téléphone : 02 40 20 75 96  
mél. : drfip44.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Pascal GUELLEC

téléphone : 06 20 79 74 38  
courriel : pascal.guellec@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS: 16947285 Réf OSE : 2024-85019-22233**

La Directrice régionale des Finances publiques

à

Communauté de communes Vie et  
Boulogne

à l'attention de Monsieur MARTIN Maxime.

## LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour prorogation de valeur vénale fixée par avis n°2021-85019-51873

Par saisine du 20/03/2024, vous avez sollicité le Pôle d'évaluation domaniale de Nantes aux fins d'obtenir l'actualisation de l'avis précité, devenu obsolète, dans le cadre de l'estimation d'un ensemble foncier, situé sur la commune de Bellevigny.

Votre demande ne révèle aucune évolution et/ou modification pouvant tenir lieu de justificatif à une éventuelle évaluation baissière ou haussière. Vous m'informez, en outre, de l'existence de négociations tissées sur la base de l'avis des Domaines.

Je vous rappelle que ce bien avait été évalué à hauteur de **440 000€ ht hors droits**.

Compte tenu de ces éléments contextuels, la valeur vénale résultant de l'évaluation susvisée est prorogée pour une durée de 9 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques par  
intérim et par délégation,



Pascal GUELLEC,  
Inspecteur des Finances publiques.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.